



**EXTRAIT**

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
de la Ville de Dole

**Séance du 15 décembre 2021**

Nombre de conseillers en exercice : 35  
Nombre de conseillers présents : 29  
Nombre de procurations : 06  
Nombre de conseillers votants : 35  
Date de convocation : 09 décembre 2021  
Date de publication : 22 décembre 2021

**Conseillers-ères présents-es :**

M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,  
Mme Isabelle MANGIN, Mme Sylvette MARCHAND, M. Stéphane CHAMPANHET, Mme Justine GRUET, M. Daniel GERMOND, Mme Frédérique DRAY, M. Philippe JABOVISTE, Mme Maryline MIRAT, M. Alexandre DOUZENEL, M. Paul ROCHE, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE, M. Jean-Michel REBILLARD, Mme Blandine CRETIN-MAITENAZ, M. Patrice CERNELA, M. Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Isabelle DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, Mme Patricia ANTOINE, M. Mohamed MBITEL, Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Mme Laetitia CJSSEY, M. Hervé PRAT, Mme Laetitia JARROT-MERMET, M. Nicolas GOMET, M. Ako HAMDAROU, M. Timothée DRUET

**Référence**

21.15.12.121

**Commission**

Fonctionnement de  
l'Institution

**Objet**

Modification du tableau des  
effectifs

**Secrétaire de séance**

Mme Frédérique DRAY

**Rapporteur**

Mme Isabelle MANGIN

**Conseillers-ères absents-es ayant donné procuration :**

Mme Isabelle GIROD à Mme Blandine CRETIN-MAITENAZ  
M. Mathieu BERTHAUD à M. Mohamed MBITEL  
Mme Justine GRUET à M. Jean-Baptiste GAGNOUX (DCM 21.15.12.112-113-114-115)  
M. Jean-Pierre CUINET à Mme Nathalie JEANNET  
Mme Catherine DEMORTIER à M. Jacques PÉCHINOT  
Mme Christine MUGNIER à Mme Isabelle MANGIN  
Mme Amandine BORNECK à M. Timothée DRUET

**Conseillers-ères absents-es non représentés :**

M. Jean-Baptiste GAGNOUX (DCM 21.15.12.108-118-119) ; Mme Isabelle MANGIN (DCM 21.15.12.116) ; M. Stéphane CHAMPANHET (DCM 21.15.12.116) ; Mme Nathalie JEANNET (DCM 21.15.12.116) ; M. Mohamed MBITEL (DCM 21.15.12.116) ; Mme Laetitia CUSSEY (DCM 21.15.12.116) ; M. Philippe JABOVISTE (DCM 21.15.12.118)

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés et supprimés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Afin de permettre les nominations intervenant dans le cadre des avancements de grade et promotions internes au titre de l'année 2021, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs par des créations et suppressions de postes.

Ces créations de postes permettent d'assurer les perspectives d'évolution de carrière pour le personnel dans le respect des dispositions législatives et réglementaires relatives à la fonction publique territoriale.

Vu l'avis favorable de la Commission Fonctionnement de l'Institution du 10 décembre 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **CRÉE** les postes suivants, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021 :

Catégorie C :

- 1 Brigadier-chef principal à temps complet
- 1 Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- 1 Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 3 Adjointes techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 1 Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- 1 Adjoint du patrimoine principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- 1 Adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 1 Auxiliaire de puériculture principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- 6 Agents de maîtrise à temps complet

- **CRÉE** les postes suivants, à compter du 31 décembre 2021 :

Catégorie B :

- 1 Rédacteur à temps complet
- 1 Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

Catégorie C :

- 1 Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

- **SUPPRIME** en conséquence les postes suivants, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021 :

Catégorie C :

- 1 Gardien brigadier à temps complet
- 3 Adjointes techniques à temps complet
- 1 Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 1 Adjoint administratif à temps complet
- 1 Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 1 Adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 1 Adjoint d'animation à temps complet
- 1 Auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 2 Adjointes techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 4 Adjointes techniques principaux de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

- **SUPPRIME** en conséquence les postes suivants, à compter du 31 décembre 2021 :

Catégorie C :

- 1 Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 1 Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 1 Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

- **MODIFIE** en conséquence le tableau des effectifs de la Ville de Dole.

Fait à Dole, le 15 décembre 2021.  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances/Ressources Humaines

Jean-Baptiste GAGNOLUX

